



**Dimanche 5 mars 2023**

**2<sup>ème</sup> dimanche de Carême**

**22 Avril, béatification**

**de 5 prêtres, martyrs en 1871, rue Haxo**

### **1. Qu'est ce qu'une béatification :**

C'est la reconnaissance par l'Eglise de la sainteté d'un chrétien. L'Eglise le propose à la vénération des fidèles et à leur intercession. Le culte est local et l'Eglise n'engage pas son infailibilité contrairement à la canonisation dont elle est l'étape préliminaire obligée.

### **2. Plus d'une cinquantaine de prêtres et de gendarmes ont été massacrés rue Haxo et ailleurs en 1871. Pourquoi l'Eglise ne béatifie que cinq d'entre eux ?**

Une béatification doit être demandée par le peuple chrétien, ou, au moins, une partie du peuple chrétien. Seuls les religieux de saint Vincent de Paul et les religieux des Sacrés Cœurs de Picpus ont demandé la béatification de leurs confrères. Le diocèse de Paris et les autres congrégations religieuses, pour diverses raisons, ne se sont pas associés à cette demande.

### **3. Quel est le processus ?**

Un groupe de fidèles se constitue en association privée de fidèles du diocèse du lieu de la mort du "candidat". Cette association nomme un postulateur qui va demander la béatification. Celui-ci est confirmé par l'évêque. La conférence épiscopale donne son avis et la congrégation pour la cause des saints à Rome donne son nihil obstat. A partir de ce moment, l'évêque ouvre la cause et le candidat est appelé "serviteur de Dieu". Il y a d'abord une phase diocésaine. L'évêque nomme une commission d'enquête chargée de vérifier l'héroïcité des vertus du serviteur de Dieu et sa renommée. Il nomme aussi une commission historique chargée d'établir l'authenticité de tout ce qui est dit du serviteur de Dieu et des censeurs théologiens, chargés de vérifier que tous les écrits du serviteur de Dieu sont bien conformes à la foi et aux mœurs enseignés par l'Eglise. Si tous rendent un avis positif, on rédige la positio qui est la synthèse de tous ces travaux et on l'envoie à la congrégation pour la cause des saints. La phase diocésaine est alors terminée. La congrégation va alors étudier le dossier, demander éventuellement des compléments et, si elle le juge, va proposer au pape de prononcer la béatification. Parallèlement, un miracle par l'intercession du serviteur de Dieu doit être reconnu par l'Eglise (commission médicale et évêque du lieu du miracle). S'il n'y a pas eu de miracles, le pape déclare le serviteur de Dieu vénérable. La béatification ne sera prononcée que lorsqu'un miracle sera reconnu. Dans les cas des martyrs, l'Eglise procède directement à la béatification sans attendre un miracle.

### **4. Est-ce que tous ceux qui meurent de mort violente sont déclarés martyrs ?**

Non, un martyr doit être mort par haine de la foi. C'est le cas des martyrs de 1871 comme des carmélites de Compiègne. Elisabeth de France, Jeanne d'Arc ne sont pas mortes par haine de la foi. Aussi ne peuvent-elles prétendre être martyres.

## 5. Que va-t-il se passer le 22 avril ?

Au cours de la messe, le cardinal, préfet de la congrégation pour la cause des saints va proclamer, au nom du pape, la béatification. Cela ouvre le culte des cinq martyrs. Des reliques vont alors pouvoir être vénérées. Un reliquaire contenant les reliques des cinq prêtres sera exposé durant la messe puis déposé le lendemain dans l'église Notre-Dame des Otages. Les corps des cinq prêtres seront exposés respectivement dans l'église Notre-Dame de la Salette et dans la chapelle de Picpus.

## 6. Quelle est la mission du postulateur ?

Il doit veiller au déroulement de la procédure et promouvoir la cause. Il est en quelque sorte l'avocat du serviteur de Dieu. Je suis postulateur de la cause d'Elisabeth de France. Celle-ci est un peu oubliée. C'est pourquoi je suis appelé à donner des conférences dans toute la France afin qu'elle soit davantage connue et priée et qu'il y ait ainsi un miracle. Début mars, je vais aller à Naples pour recueillir une relique de sa sœur Marie Clotilde qui est déjà déclarée vénérable afin de la rapporter en France. Si Elisabeth est un beau modèle de femme célibataire, soutien de famille et dévouée aux pauvres et aux malades, Marie Clotilde est un beau modèle d'épouse ayant à faire face à de nombreuses difficultés (maladie de son époux, stérilité du couple, exil...) tout en gardant une confiance absolue à la miséricorde divine.

Père Xavier Snoëk

Postulateur de la cause d'Elisabeth de France

### INTENTION DE PRIERE CONFIEE A LA PAROISSE PAR NOTRE ARCHEVEQUE

En vue du pèlerinage à Lourdes des prêtres du diocèse en novembre 2023, prions afin que de nombreux prêtres répondent à l'appel de notre archevêque et que ce pèlerinage contribue à l'unité du presbyterium et porte du fruit pour tout le diocèse.

### PROCHAINEMENT A NOTRE-DAME DE LOURDES

**JEUDI 9 MARS A 19H30 : LOUANGE DANS L'ÉGLISE**

**JEUDI 16 MARS : REUNION DU MOUVEMENT CHRETIEN DES RETRAITES**

14h15 dans les salles paroissiales

**SAMEDI 18 MARS : MARCHE SAINT JOSEPH DES PERES DE FAMILLE**

de Notre-Dame de Lourdes à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre

Responsable : Guillaume Lair.

Renseignements: [mdsjchaptrendl@gmail.com](mailto:mdsjchaptrendl@gmail.com)

**SAMEDI 18 MARS 12H00 : CHAPELET POUR LES DEFUNTS**

en communion de prière avec le sanctuaire de Montligeon

**DIMANCHE 19 MARS A 10H30 : MESSE DES FAMILLES ET EVEIL A LA FOI**

Suivis du Verre de l'amitié.

**DIMANCHE 19 MARS A 16H00 : CONCERT DE MUSIQUE SACREE BAROQUE**  
œuvres de Marcello, Campra, Stradella interprétées par Elisabeth Fernandez (soprano),  
Daniel Blanchard (contre ténor) et Iakovos Pappas (orgue)  
dans l'église - entrée libre

**LUNDI 20 MARS : SOLENNITE DE SAINT JOSEPH**  
19h00 : Messe solennelle

**SAMEDI 25 MARS : SOLENNITE DE L'ANNONCIATION**  
11h00 : **Célébration pénitentielle** et confessions individuelles  
12h30 : **Messe** présidée par Monseigneur Samer NASSIF,  
chorévêque de l'Eglise maronite  
17h00 : **Concert « Chante ton Carême »**  
concert spirituel du chœur *Canta oraque*  
sous la direction de Jacques Cochard

## LE CAREME A NOTRE-DAME DE LOURDES

### CHAQUE DIMANCHE DE CAREME :

9h30 : Laudes et adoration  
10h30 : Messe

### **CHEMIN DE CROIX**

Chaque vendredi de Carême  
A 12h00 dans l'église

### **CONFERENCES DE CAREME**

#### **SUR LE CREDO**

Par le Père Michel Viot  
A 17h30 dans l'église  
Les samedis 4, 11 et 18 mars.

**CONCERT « CHANTE TON CAREME »**  
concert spirituel du chœur *Canta oraque*  
sous la direction de Jacques Cochard  
**Samedi 25 mars à 17h00 dans l'église**

**CELEBRATION PENITENTIELLE ET  
CONFESSIONS INDIVIDUELLES**  
**Samedi 25 mars à 11h00**

### **BOL DE RIZ**

Vendredi 31 mars à 19h30  
dans les salles paroissiales.

### **COLLECTE DE CAREME**

L'offrande de Carême sera à destination des personnes âgées accueillies par les Petites Sœurs des Pauvres à « Ma maison » au 71 rue de Picpus. Pendant tout le temps du Carême, vous pouvez apporter des conserves, des boîtes de sardines, de maquereaux....

## **BEATIFICATION DES MARTYRS DE 1871 RUE HAXO**

Samedi 22 avril à 16h00 : Messe à Saint Sulpice

Places réservées sur demande à la paroisse Notre Dame de Lourdes

Dimanche 23 avril, 16h00 : Vêpres solennelles à l'église Notre Dame des Otages  
avec la chorale de Notre-Dame de Lourdes

## **BAZAR DE SAINT THOMAS D'AQUIN LES 17 ET 18 MARS**

(Conférence Saint Vincent de Paul)

Journée de dons et achats

3 place St Thomas d'Aquin – 75007 Paris

*Réception des dons :*

*Jeudi 16 mars de 10h00 à 17h00*

*Ventes :*

*Vendredi 17 mars de 10h00 à 19h00*

*Samedi 18 mars de 10h00 à 16h00*

## **HORAIRES DES TEMPS DE PRIERE**

**Messes :** dimanche et fêtes à 10h30 et la veille à 19h00  
du lundi au vendredi à 19h00 – samedi 12h30

**Laudes :** du lundi au samedi à 9h00  
le dimanche et fêtes à 9h30

**Vêpres :** mercredi, jeudi et vendredi à 18h45

**Chapelet :** mardi à 18h15  
samedi à 12h00

**Adoration :** lundi et jeudi de 19h30 à 20h30

**Confessions :** lundi et mercredi de 17h00 à 18h45  
lundi et jeudi de 19h30 à 20h30  
Ou sur rendez-vous avec un prêtre

**Accueil :** lundi au vendredi de 17h00 à 18h45  
samedi de 10h00 à 12h00

<b>MESSES</b>	<b>SEMAINE</b>	<b>DIMANCHE</b>
<b>Notre Dame des Otages</b> 81 rue Haxo – 01.43.64.60.70.	du mardi au samedi : 8h00 mercredi 12h15 (sauf vacances)	9h15 11h00
<b>Cœur Eucharistique de Jésus</b> 22 rue du Lt Chauré – 01.40.31.74.55	lundi, vendredi 19h00 mardi – jeudi : 12h30 mercredi : 9h00	10h15 – 18h30
<b>Notre-Dame de Fatima</b> 48 bd Sérurier – 01.40.40.22.32	En français : du mercredi au vendredi : 18h00 en portugais : samedi 18h30	En français : 9h00 En portugais : 11h00
<b>Aumônerie de l'Hôpital Tenon</b> 01 56 01 64 74		Messe dominicale anticipée le samedi à 16h00

Paroisse Notre Dame de Lourdes – 130 rue Pelleport – 75020 Paris

01.40.31.61.60 – courriel : ndlourdes75020@gmail.com – internet : www.paroisse-ndl.fr